

GRILLE TARIFAIRES 2021
TOUS LES TARIFS SONT HORS TVA
Tarifs pour l'utilisation du réseau (timbre)

Catégorie du point de consommation	Consommations modérées	Consommations à forte puissance souscrite	Consommations élevées	Temporaires
Critères de consommation	Consommation annuelle < 25 MWh Ampère < 60 Ampère >= 60	Consommation annuelle < 25 MWh Ampère >= 60	Consommation annuelle >= 25 MWh	Raccordements temporaires
Abonnement Abonnement mensuel par point de mesure (CHF par mois)	6.50	13.40	13.40	12.00
Composante de puissance Tarif pointe mensuelle (CHF/kW de pointe mensuelle)		12.00	12.00	
Composantes de consommation Simple tarif* 24h/24h (ct/kWh) Double tarif* Heures pleines (ct/kWh) Services-système du réseau de transport (ct/kWh)	7.70 8.60 5.60 0.16	5.90 3.80 3.80 0.16	5.90 3.80 0.16	20.00 0.16

*Les clients peuvent choisir s'ils souhaitent une composante de consommation à simple ou double tarif pour la catégorie "consommations modérées".

Le double tarif est plus avantageux si la consommation en heures creuses est supérieure à 34% de la consommation totale.

Les services-système du réseau de transport s'ajoutent au simple ou double tarif de consommation.

Tarifs pour la fourniture d'énergie par Eli10 SA, 2022 Bevaix

Ces tarifs ne sont applicables que pour les clients restant dans le cadre de l'approvisionnement de base.

Catégorie du point de consommation	Energie Simple	Energie Double	Energie Pro BT	Energie Temporaire
Critères de consommation	Consommation annuelle inférieure à 100 MWh	Consommation annuelle inférieure à 100 MWh	Consommation annuelle dès 100 MWh	Raccordements temporaires
Fourniture d'énergie électrique Simple tarif 24h/24h (ct/kWh) Double tarif Heures pleines (ct/kWh) Heures creuses (ct/kWh)	7.15	7.70 5.05	6.20 5.40	7.15

Le simple ou double tarif pour l'énergie est attribué selon le choix du client pour l'utilisation du réseau.

Tarifs ELINOVA pour la fourniture d'énergie par Eli10 SA, 2022 Bevaix

Ces tarifs ne sont applicables que pour les clients restant dans le cadre de l'approvisionnement de base.

Catégorie du point de consommation	Energie Simple	Energie Double	Energie Pro BT	Energie Temporaire
Critères de consommation	Consommation annuelle inférieure à 100 MWh	Consommation annuelle inférieure à 100 MWh	Consommation annuelle dès 100 MWh	Raccordements temporaires
Fourniture d'énergie électrique Simple tarif 24h/24h (ct/kWh) Double tarif Heures pleines (ct/kWh) Heures creuses (ct/kWh)	7.55	8.10 5.45	6.60 5.80	7.55

Le simple ou double tarif pour l'énergie est attribué selon le choix du client pour l'utilisation du réseau.

Taxes prélevées sur la consommation d'électricité

Taxes communales (ct/kWh consommé) Redevance pour l'usage du domaine public s/consommation BT Redevance pour l'usage du domaine public s/consommation MT Redevance Fonds communal de l'énergie s/consommation BT Redevance Fonds communal de l'énergie s/consommation MT	0.60 0.40 0.50 0.25
Taxes cantonales (ct/kWh consommé) Redevance Fonds cantonal de l'énergie s/consommation BT Redevance Fonds cantonal de l'énergie s/consommation MT	0.30 0.15
Taxes fédérales (ct/kWh consommé) Supplément pour la rétribution à prix coûtant (RPC) pour les énergies renouvelables et pour la redevance pour la protection des eaux et des poissons.	2.30

Abonnement pour la reprise de la production d'électricité (à la charge du producteur)

Abonnement mensuel (CHF par mois)	6.50
-----------------------------------	------

Tarifs pour la reprise de la production d'électricité (hors RPC)

Catégorie du point de consommation	Energie Simple	Energie Double
Reprise d'énergie électrique Simple tarif 24h/24h (ct/kWh) Double tarif Heures pleines (ct/kWh) Heures creuses (ct/kWh)	6.95	7.45 5.01
Reprise d'énergie électrique avec certificat d'origine Simple tarif 24h/24h (ct/kWh) Plus valeur écologique garantie d'origine	6.00 3.50	